

Cadre réservé au Livre foncier

**REQUÊTE EN INSCRIPTION  
D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE (1)**

(Changement intervenant en dehors ou préalablement  
à la publication d'un acte ou d'une décision judiciaire)

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms) (2)	SIGNATURE(S) (3)
	ERTZ Anny Marthe née KLEIN  BALTZER Raphaël pour 1/2  KOPP Sabrina née BALTZER pour 1/2	

demande(nt) l'inscription au Livre foncier du procès-verbal d'Arpentage n° \_\_\_\_\_ ci-joint concernant la commune de **BOSELSHAUSEN** \_\_\_\_\_ et renonce(nt) à la notification prévue par l'article 49 du décret du 18 novembre 1924, contre remise d'un exemplaire de la présente requête, dûment complétée, entre les mains du géomètre ou du notaire.

Le Géomètre-expert ou le Notaire (4)

À HAGUENAU \_\_\_\_\_, le 3 décembre 2015.



Cachet du Service du Cadastre

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION**

Le présent document a été inscrit au Livre foncier le (4) \_\_\_\_\_

Aucune suite n'a pu être donnée à la requête ci-dessus pour le motif suivant (4) :

Le Greffier du Livre foncier,

Le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

(1) Formulaire à remplir en 2 exemplaires.  
(2) Si nécessaire, l'identité des autres requérants est reportée au verso de l'imprimé.  
(3) Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au verso de l'imprimé.  
(4) Rayer la mention inutile.

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms)	SIGNATURE(S) (3)
	MEHL Jean Jacques	

### INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

*L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.).*

*Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.*

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

# PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884  
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE  
DU DOCUMENT

Section : 3 ..... Numéros : 84, 85, 86

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À HAGUENAU ..... le 3 décembre 2015

*Le Géomètre-expert,*



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À ..... le .....

*L'Inspecteur,*











Département  
*Bas-Rhin*

Commune  
*BOSSELSHAUSEN*

Désignation du Service  
du Cadastre  
*SAVERNE*

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**6463 AM**  
(Janvier 1991)

N° D'ORDRE  
DU DOCUMENT

## DOCUMENT D'ARPEMENTAGE ET CROQUIS

(Documents établis en application de la loi du 31 mars 1884  
Et de l'instruction du 31 mars 1990 applicables  
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

Section 3 N<sup>os</sup> 84, 85, 86,  
.....  
.....  
.....

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A HAGUENAU , le 3 décembre 2015

Cachet

Le Géomètre-expert



Date de dépôt : .....

Date de l'application sur le plan minute de conservation avant mise au point finale
Date : .....
Applicateur : .....

Références listes MAJIC 2
Visa exploitation listes MAJIC 2

Date de l'application sur le plan minute de conservation après mise au point fiscale
Date : .....
Applicateur : .....

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE					CALCUL									
SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	DESIGNATION SOMMAIRE DU PROPRIETAIRE	FACTEURS	CONTENANCE		MOYENNE DES DEUX CALCULS				
1	2	3		4	5	6	7		8	9	10	11		12				
		ha	a	ca			ha	a	ca			a	ca	ha	a	ca		
<b>Levé rattaché à la polygonation cadastrale existante (CC49)</b>																		
																+1		
3	84	45	10	pré	3	<u>84</u>	7	01	t.à.b	ERTZ Anny	700,14				7	00		
																+2		
					3	<u>84</u>	13	32	t.à.b	idem	1330,38				13	30		
																+5		
					3	<u>84</u>	24	77	pré	idem	2472,46				24	72		
																Total :	45 02	
																	doit :	45 10
																	diff :	-0 08
																		+3
3	85	33	90	pré	3	<u>85</u>	11	35	t.à.b.	BALTZER Raphaël	1131,61				11	32		
																	+1	
					3	<u>85</u>	3	92	t.à.b.	idem	391,16				3	91		
																	+4	
					3	<u>85</u>	18	63	pré	idem	1859,01				18	59		
																	Total :	33 82
																	doit :	33 90
																	diff :	-0 08

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE					CALCUL							
SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE		NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	DESIGNATION SOMMAIRE DU PROPRIETAIRE	FACTEURS	CONTENANCE		MOYENNE DES DEUX CALCULS		
1	2	3		4	5	6	7		8	9	10	11		12		
		ha	a	ca			ha	a	ca			a	ca	ha	a	ca
3	86	20	03	pré	3	<u>86</u>	3	59	t.à.b.	MEHL Jean	358,51			3	59	
					3	<u>86</u>	5	58	t.à.b.	idem	557,59			5	58	
					3	<u>86</u>	10	86	pré	idem	1084,57			10	85	+1
Total :		99 03			Total :		99 03				Total :		20 02			
					Comparé :		99 03				doit :		20 03			
		Augmentation :				/ / /					diff :		-0 01			
		Diminution :				/ / /										

Observations auxquelles la vérification  
A donné lieu

Suite donnée

Document vérifié et numéroté par le Service du Cadastre

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

-----  
L'Inspecteur,